



## saisie attribution contestée par l'employeur débiteur

Par **makaya**, le **09/10/2019** à **14:50**

Bonjour

Un employeur n'exécute pas une décision prud'homale (décision exécutoire, rappel de salaire, indemnité DI, congès et art 700) et fait l'objet d'une saisie après 4 mois de non exécution.

Que risque t'il si il conteste la saisie de l'huissier (soit disant il était en vacances puis en train de faire les calculs de charges etc...) sachant que ses comptes sont très très très largement créditeurs?

Je pose la question car je suis dans mon bon droit mais si ce dernier conteste la saisie, je vais devoir prendre un avocat et en plus des frais de l'huissier, je suis très désavantagé.

Merci